

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Identifiant annonce : 7383657001

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par David SHAPIRO, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://www.anjou-agricole.com/annonces-legales/details/7383657001>

Cette annonce a été mise en ligne le **9 novembre 2024** sur **Anjou Agricole Web**
Pour le département : **49 - MAINE ET LOIRE**

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 du Code de procédure civile

Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament international en date du 28 février 2013,
Madame Annick Jeanne Fernande LE PAVEC , en son
vivant retraitée, célibataire, demeurant à CHOLET (49300)
13 avenue du Maréchal Foch,
Née à LA CHAUSSE SAINT VICTOR (41260), le 27 juin
1944,

Décédée à CHOLET (49300) , le 16 août 2024.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet
d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de
description de testament reçu par Maître Stéphane
FRAPPIER, Membre de la Société d'Exercice Libéral par
Actions Simplifiée « NÉOLIA Notaires », titulaire d'un
Office Notarial dont le siège est à CHOLET (Maine-et-
Loire), 28, avenue du Maréchal Foch, le 8 novembre 2024,
duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de
sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée
par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement
de la succession : Maître Stéphane FRAPPIER notaire à
CHOLET 28 avenue du Maréchal Foch, référence
CRPCEN : 49055, dans le mois suivant la réception par le
greffe du tribunal de l'expédition du procès-verbal
d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la
procédure d'envoi en possession.

Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.

Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.

En partenariat avec

